

DEPARTEMENT : AUDE

Commune de THEZAN DES CORBIERES

ARRETE AR_2020_23
**ARRETE TEMPORAIRE DE CIRCULATION SUR LA PISTE DE
POURSAN**

Le Maire de la Commune de THEZAN DES CORBIERES (Aude),

**Vu les articles L. 2212-2 et L 2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le code de la route,**

**Considérant les travaux menés par l'Office National des Forêts qui vont avoir lieu sur
la piste de Poursan (départ Ball Trap vers Coustouges) à compter du 3 novembre 2020 à
8 heures.**

**Considérant qu'il y a lieu d'interdire la circulation et le stationnement dans un but de
sécurité publique dans cette zone,**

Considérant l'intérêt général.

ARRETE :

Article 1 :

**La circulation des véhicules sera strictement interdite sur la piste de Poursan (départ
Ball Trap vers Coustouges) à compter du 3 novembre 2020 à 8 heures, jusqu'au 15
novembre 2020 8 heure inclus.**

Article 2 :

Pendant cette même période, le stationnement des véhicules sera interdit sur cette piste.

Article 4 :

**Monsieur le maire, Monsieur le Chef de Brigade de la Gendarmerie de DURBAN
CORBIERES, sont chargés de l'exécution du présent arrêté.**

Fait à THEZAN DES CORBIERES, le 2 novembre 2020

**Le Maire,
P. PUECH**

